



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2022 du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue au Centre communautaire, à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Madame Cheryl Sage-Christensen.

Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Louise Robert
Monsieur le conseiller Yves Robineau
Monsieur le conseiller Richard Léveillé
Monsieur le conseiller Jacques Suzor
Monsieur le conseiller Marc Beaudoin

Sont absents :

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard
Monsieur l'inspecteur municipal Samir Grine

Citoyens:

Georges Nadeau
Lise Lafontaine
Lorraine Micomonaco
Gérard Descary

Membre de la presse :

Sheila Fournier CHGA

Ouverture de la séance par la maire

Madame Cheryl Sage-Christensen constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2022-09-235 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Robineau et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-236 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-237 Appui à la résolution N° 2022-R-AG231 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau concernant une demande au ministre de la Santé et des Services sociaux d'assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais relativement à la problématique de rétention des civières en centre hospitalier

Il est proposé par Madame la conseillère Madame Louise Robert et il est résolu d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans sa démarche auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux de l'Outaouais et autoriser Madame la Préfète, Chantal Lamarche, à réaliser toutes les démarches à ce dossier pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

2022-09-238 Appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau concernant la planification stratégique d'attraction de rétention de la main-d'œuvre

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau demande au ministre de la Santé et des Services sociaux de mettre fin au projet pilote de téléconsultation infirmière dans certains centres hospitaliers en soin de longue durée « CHSLD »;

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau demande au centre intégré de Santé et des services sociaux de l'Outaouais « CISSSO » de présenter sa planification stratégique d'attraction de rétention de la main-d'œuvre dans les communautés éloignées;

En conséquence il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux pour mettre fin au projet pilote de téléconsultation infirmière et dans leur demande d'une présentation auprès du « CISSSO » de leur planification stratégique d'attraction de rétention de la main-d'œuvre dans les communautés éloignées, dont la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-239 Demande d'un prêt temporaire

Attendu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a obtenu confirmation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation « MAMH » sur le règlement d'emprunt N° 2022-04-003 au montant de 2 379 509\$ payable en versement échelonné sur les 15 années de la subvention;

Attendu que le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 379 509\$ pour les fins des travaux;

En conséquence, il est proposé par Madame la Maire, Cheryl Sage-Christensen et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise Monsieur Yvon Blanchard, directeur général à négocier un prêt temporaire avec la Caisse Desjardins de Gracefield pour un montant de 2 379 509\$ pour une période n'excédant pas le financement permanent du règlement d'emprunt.

Que les signataires autorisés pour le prêt temporaire sont Madame la Maire, Cheryl Sage-Christensen, et Monsieur le directeur général et greffier trésorier, Yvon Blanchard.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-240 Autorisation de travaux de drainage sur une partie du chemin Pémichangan conjointement avec la Ville de Gracefield

Attendu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie et la Ville de Gracefield ont présenté conjointement une demande d'aide financière dans le cadre d'un programme d'aide à la voirie locale « PAVL » Volet soutient pour la réfection complète du chemin Pémichangan en 2023 – 2024;

Attendu qu'il serait avantageux de procéder cet automne avec le profilage et le creusage des fossés;

Attendu que la Ville de Gracefield s'engage à fournir une pelle sur roue, plus trois camions 10 roues avec benne à sable avec les chauffeurs et un opérateur et la municipalité de Lac-Sainte-Marie s'engage à fournir deux camions 10 roues avec benne à sable avec chauffeurs;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de participer conjointement avec la Ville de Gracefield au profilage et creusage de fossés sur le chemin Pémichangan en préparation de la réfection complète de ce chemin prévue l'an prochain.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Que les coûts de cette opération soient partagés à parts égales par la ville et la municipalité.

Que ses dépenses sont déjà prévues à notre budget 2022.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2022-09-241 Entreposage des abrasifs d'hivers dans le secteur du
mont Sainte-Marie**

Attendu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie souhaite procéder à la location d'un espace pour entreposer des abrasifs pour le déglacage des chemins pour la saison 2022 – 2023;

Attendu que la relocalisation d'une partie de notre banc de réserve d'abrasif améliorera le service aux citoyens tout en réduisant nos coûts d'opération;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu d'autoriser le directeur général de conclure une entente de location de trois ans avec les propriétaires du Club de golf de Lac-Sainte-Marie.

Que les signataires autorisés pour cette entente sont Madame la Maire, Cheryl Sage-Christensen, et Monsieur le directeur général et greffier trésorier, Yvon Blanchard.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2022-09-242 Achat d'une sableuse usagée de Carrière Clément
Tremblay et fils**

Attendu que les services de voirie ont besoin de remplacer une vieille sableuse devenue désuète, de l'année 2002, afin d'équiper le camion 10 roue Volvo affecté aux opérations de déneigement et d'épandage d'abrasif;

Attendu que l'entrepreneur Carrière Clément Tremblay et fils a une sableuse à vendre qui ferait l'affaire de la voirie;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu d'autoriser Monsieur le Directeur des travaux publics, Martin Lafrenière, à acheter pour la somme de 4 000\$, plus les taxes applicables, une sableuse usagée de l'entrepreneur Carrière Clément Tremblay et fils pour la bonne marche de notre voirie municipale.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2022-09-243 Formation de conduite de véhicule lourd avec l'École
des Routiers Pro-Cam**

Attendu qu'il serait avantageux pour la municipalité de procéder à la formation de deux employés aux travaux publics pour la conduite de véhicule lourd qui les mènera à obtenir la classe 3 auprès de la Société d'assurance et d'automobile du Québec « SAAQ » ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu d'autoriser la formation de deux (2) employés actuellement à l'emploi de la municipalité à l'école des Routiers Pro-Cam aux coûts de 1 995.00\$ plus taxes par employés. Le coût de la formation inclut le camion pour l'examen final à la SAAQ.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

2022-09-244 Lettres de garantie irrévocable du projet Davos dans le secteur du mont Sainte-Marie

Considérant que la municipalité avait reçu comme garantie d'exécution et d'obligation dans le dossier Davos deux lettres de garantie irrévocable totalisant une somme de 700 000\$;

Considérant que les promoteurs informent la municipalité que les travaux d'infrastructures dans le projet Davos sont presque tous exécutés;

Considérant que les travaux additionnels sont d'une valeur approximative de 100 000\$ et qu'il serait opportun de diminuer les lettres de garantie irrévocable à 200 000\$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Robineau et il est résolu d'autoriser Monsieur le Directeur général, Yvon Blanchard, à demander auprès des institutions bancaires respectives qui ont émis les lettres de garanties irrévocables une réduction des montants à la condition que toutes les obligations prévues à l'entente convenue entre les promoteurs et la municipalité aient été respectées.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE

NOTE AU PROCÈS-VERBAL : Monsieur le conseiller, Monsieur Richard Léveillé, déclare qu'il a des intérêts pécuniaires et ne participe pas aux délibérations et s'abstient de voter

2022-09-245 Don à la Maison des Collines

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de faire un don à la Maison des Collines pour un montant de 200\$ afin d'aider cet organisme qui accueille des personnes qui requièrent des soins palliatifs.

Que les fonds soient tirés du poste budgétaire numéro 02-70290-970.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-246 Utilisation du pavillon des artisans pour tenir des activités de vente de garage

Considérant que nous avons reçu plusieurs demandes de citoyens pour tenir des ventes de garage sur les terrains de la municipalité et l'utilisation du pavillon des artisans;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Robineau et il est résolu d'autoriser des ventes de garage sur des terrains de la municipalité et d'utiliser le pavillon des artisans.

Toutefois, tous les samedis avant midi, pour la période allant du 23 juin au 15 septembre, le pavillon des artisans est réservé pour le marché agricole.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-247 Achat de benne à déchet pour les commerces

Considérant que pour le bien-être de nos employés affectés au service d'hygiène du milieu il serait opportun d'équiper nos commerces avec des bennes à déchets pouvant être vidangées directement par le camion à déchet sans intervention manuelle de nos employés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'autoriser Monsieur le Directeur des travaux publics, Martin Lafrenière, à acheter de la municipalité de Denholm 12 bennes à déchets pour un montant 9 600\$.

D'enlever les conteneurs à déchets situés à l'extrémité du chemin Ryanville et de les remplacer par nos trois bacs conventionnels pour les matières résiduelles et de procéder à un service « porte à porte » pour les résidents de ce secteur.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-248 Ajout de bacs au garage municipal

Considérant que nous avons des contribuables qui souhaitent venir déposer leurs déchets au village ayant des problèmes avec des ours dans leur secteur;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Robineau et il est résolu de demander à Monsieur le Directeur des travaux publics, Martin Lafrenière d'ajouter des bacs en quantité suffisante dans le secteur du garage pour accommoder ces contribuables, le temps que l'appétit des ours se calme

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-249 Problème de déchets de construction, rénovation et démolition au garage municipal « CRD »

Considérant que nous des problèmes d'accumulation de déchets de types « CRD » garage municipal;

Considérant que le secteur sera dorénavant sous surveillance par des caméras afin d'identifier les personnes fautives;

Considérant que les personnes qui seront identifiées lors de leur dépôt de déchets de type « CRD » au garage municipal seront facturées pour le nettoyage des lieux et mises à l'amende pour ne pas avoir respecté les consignes de la municipalité de la façon suivante: 500\$ pour une première offense, 1 500\$ pour une deuxième offense et 3000\$ pour une troisième offense;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de demander à la direction générale de faire préparer des affiches pour informer les contribuables que les déchets de types « CRD » doivent être acheminés à l'écocentre situé à Kazabazua.

Que les contrevenants seront facturés et mis à l'amende.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-250 Borne pour les coupons au poste de la lave bateau et problématique d'utilisation à d'autres fins que laver des bateaux.

Considérant qu'il y a des personnes qui utilisent la lave bateau à des fins domestiques pour laver leur auto, camion, roulotte, vélos, VTT, etc.;

Considérant que ces pratiques sont interdites;

Considérant que le secteur sera dorénavant sous surveillance par des caméras afin d'identifier les personnes fautives;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Considérant que les contrevenants seront mis à l'amende pour ne pas avoir respecté les consignes de la municipalité concernant l'utilisation de notre lave bateau de la façon suivante: 500\$ pour une première offense, 1 500\$ pour une deuxième offense et 3000\$ pour une troisième offense;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de demander à la direction générale de :

Faire la recherche de prix afin d'équiper notre poste de lavage de bateau avec une borne pour émettre des coupons aux utilisateurs.

Faire préparer des affiches pour informer les contribuables que le lave-bateau ne peut pas servir pour autre chose que des bateaux – moteurs et remorque, incluant les chaloupes, les kayaks, les canots et toutes embarcations nautiques.

Que les contrevenants seront facturés et mis à l'amende.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-251 Programme d'aide pour la lutte contre les espèces exotiques et envahissantes « PALCEEE »

Considérant qu'il y serait avantageux pour la municipalité d'avoir un deuxième poste de lavage à bateau dans le secteur de la baie Newton au grand Lac Poisson-Blanc;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu d'autoriser Monsieur l'inspecteur municipal, Samir Grine, à préparer et à présenter pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, dans le cadre du « PALCEEE », une demande d'aide financière pour un poste de lavage à bateau situé dans le secteur de la baie Newton au grand Lac Poisson-Blanc.

Que le conseil municipal s'engage financièrement à participer au projet d'un lave bateau.

Que Monsieur l'inspecteur, Samir Grine, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-252 Journal des achats

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Robineau et il est résolu d'adopter le journal des achats de la période du mois d'août 2022 au montant total de 223 777,07 \$.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-253 Excavatech JL – paiement et décompte N° 1 concernant la réfection des chemins du Grand-Poisson-Blanc et du Lac Brochet

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'autoriser la direction générale sur recommandation de la firme ÉQUIPE LAURENCE à payer la facture de l'entrepreneur EXACAVATECH JL au montant de 1 273 363,95\$, inclus les taxes applicables pour les travaux complétés au 31 août 2022.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

2022-09-254 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes du 1^{er} au 31 août 2022 au montant de 113 638,09 \$.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-255 Soumission pour émission de billets

Date d'ouverture :	14 septembre 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 septembre 2022
Montant :	1 596 100 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Sainte-Marie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 septembre 2022, au montant de 1 596 100 \$;

ATTENDU QU'À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS GRACEFIELD

107 600 \$	4,98000 %	2023
112 800 \$	4,98000 %	2024
118 100 \$	4,98000 %	2025
123 800 \$	4,98000 %	2026
1 133 800 \$	4,98000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,98000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

107 600 \$	4,65000 %	2023
112 800 \$	4,65000 %	2024
118 100 \$	4,65000 %	2025
123 800 \$	4,65000 %	2026
1 133 800 \$	4,65000 %	2027

Prix : 98,60700 Coût réel : 5,01787 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

107 600 \$	5,25000 %	2023
112 800 \$	5,25000 %	2024
118 100 \$	5,25000 %	2025
123 800 \$	5,25000 %	2026
1 133 800 \$	5,25000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,25000 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS GRACEFIELD est la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert appuyé par Madame la conseillère Denise Soucy et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Lac-Sainte-Marie accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS GRACEFIELD pour son emprunt par billets en date du 21 septembre 2022 au montant de 1 596 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 2021-07-002. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-256 Résolution concernant le financement permanent du règlement N° 2021-07-002

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lac-Sainte-Marie souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 596 100 \$ qui sera réalisé le 21 septembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2021-07-002	977 484 \$
2021-07-002	618 616 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 2021-07-002, la Municipalité de Lac-Sainte-Marie souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin, appuyé par Madame la conseillère Denise Soucy et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 septembre 2022;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 mars et le 21 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	107 600 \$	
2024.	112 800 \$	
2025.	118 100 \$	
2026.	123 800 \$	
2027.	129 700 \$	(à payer en 2027)
2027.	1 004 100 \$	(à renouveler)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 2021-07-002 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 septembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-257 Entente de Services aux sinistrés Croix Rouge Canadienne

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu de renouveler l'entente avec la Croix Rouge Canadienne au montant de 180\$ pour la période : août 2022 à juillet 2023.

Que les signataires autorisés pour cette entente sont Madame la Maire, Cheryl Sage-Christensen, et Monsieur le directeur général et greffier trésorier, Yvon Blanchard.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-258 Détermination du taux d'intérêt et du taux de pénalité pour les taxes municipales non payées

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de fixer le taux d'intérêt de 15% et le taux de pénalité de 5% à percevoir sur les taxes non payées pour l'année financière 2022.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-259 EDILEX module de rédaction de document d'appels d'offres

Considérant qu'il est avantageux pour la municipalité d'accéder à la plateforme d'Edliexpert;

Considérant que cette plateforme comprend notamment :

- 3 ans d'abonnement, la mise à jour de la documentation et de l'outil, l'accès à la ligne de dépannage juridique, le soutien technique, l'archivage de nos documents et de nos modèles, les fonctionnalités de gestion contractuelle et le calendrier de relances;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu de retenir l'offre de service du fournisseur EDILEX pour un abonnement de 3 ans représentant un montant total de 6 567,84\$ plus les taxes applicable, répartie sur 3 exercices financiers :

- 2022 – 2023 = 3 500.00\$ + taxes
- 2023 – 2024 = 1 522.50\$ + taxes
- 2024 – 2025 = 1 545.34\$ + taxes

Que le signataire autorisé pour cette transaction est Monsieur le directeur général et greffier trésorier, Yvon Blanchard.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-260 Aide financière de 283 295.00\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale « PAVL », volet entretien des routes locales du Ministère des Transports du Québec « MTQ »



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Attendu que le ministère des Transports a versé à la municipalité une compensation de 293 295.00\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Robineau et il est résolu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet – Entretien des routes locales.

Que les signataires autorisés pour cette entente sont Madame la Maire, Cheryl Sage-Christensen, et Monsieur le directeur général et greffier trésorier, Yvon Blanchard.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-09-261 Demande de l'Association du bassin versant du Poisson-Blanc

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'autoriser la direction générale d'effectuer conformément à la résolution N° 2022-07-211 un paiement de 3 997.00\$ à l'Association du bassin versant du Poisson Blanc représentant 50% des coûts de 7995\$ pour une étude d'avant-projet pour une action de contrôle du myriophylle à épis au réservoir lac du Poisson Blanc (secteur baie Newton) par le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre « Cobali ».

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés et déposés au dossier de la séance.

2022-09-261 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 19h48 heures.


Cheryl Sage-Christensen
Maire


Yvon Blanchard
Directeur général, secrétaire-trésorier